

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 mars 2018

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Présentation aux député-e-s du rapport n°43 d'audit de la Cour des comptes de 12h15 à 13h45 à la salle du Bicentenaire.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications (YR)			
	2.	Dépôts Interpellations: (18_INT_128) Valérie Schwaar, (18_INT_129) Jean-Michel Dolivo, (18_INT_130) Christine Chevalley, (18_INT_131) Valérie Induni, (18_INT_132) Vassilsi Venizelos, (18_INT_133) Léonore Porchet, (18_INT_134) Vincent Keller, (18_INT_135) Christian van Singer. Motion: (18_MOT_022) Grégory Devaud, (18_MOT_023) Christian van Singer. Pétition: (18_PET_011) Pétition pour que les deux frères R. ne doivent pas être renvoyés au Sri Lanka.			
RENV-CE	3.	(18_INT_124) Interpellation Myriam Romano-Malagrifa - Quelle place pour les arts du cirque dans notre canton ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(18_INT_117) Interpellation Hadrien Buclin - La jurisprudence fédérale ne permet plus d'amender la possession de cannabis jusqu'à 10 grammes : la police a-t-elle adapté sa pratique ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(18_INT_125) Interpellation Aurélien Clerc et consorts - Zone de tranquillité, fin de la liberté de se déplacer ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(18_INT_126) Interpellation Carine Carvalho et consorts - Favoriser l'égalité dans l'administration vaudoise : quels constats et quelle stratégie pour la nouvelle législature (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 mars 2018

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	7.	(18_POS_038) Postulat Sergei Aschwanden et consorts - Pour un enseignement du sport au post obligatoire qui respecte les exigences légales fédérales et cantonales (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	8.	(18_POS_039) Postulat Carine Carvalho et consorts - Eliminons les stéréotypes sexistes de l'enseignement obligatoire (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-CE	9.	(18_INT_121) Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Comment fonctionne la LICom ? (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 mars 2018

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	10.	<p>(18_INT_118) Interpellation Hadrien Buclin et consorts au nom du groupe Ensemble à Gauche - Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité ? (Développement et réponse immédiate)</p> <p>Le Conseil d'Etat répond séance tenante à l'interpellation. Après discussion, l'interpellateur tient la réponse pour définitive. L'interpellation n'est donc pas renvoyée au Conseil d'Etat.</p> <p>Une détermination Buclin à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation est déposée.</p> <p>Une motion d'ordre, soutenue par 20 députés, demandant une suspension de séance avant le vote sur la détermination est refusée par 46 oui, 85 non et 9 abstentions.</p> <p>Détermination: un premier amdt Devaud est accepté par 93 oui, 31 non et 15 abstentions. Un deuxième amdt Devaud est accepté par 78 oui, 43 non et 21 abstentions. La détermination amendée est adoptée par 105 oui, 22 non et 15 abstentions. Consistant en un vœu, la détermination est renvoyée au Conseil d'Etat, qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.</p>			
RENV-COM	11.	<p>(18_MOT_019) Motion Maurice Mischler et consorts - Compensation équitable et supportable pour les communes vaudoises en attendant PF17 (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)</p> <p>Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.</p>			
REF	12.	<p>(17_POS_245) Postulat Julien Sansonnens et consorts - Un nom cohérent et rassembleur pour les trois futurs musées</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission (non prise en considération du postulat) sont adoptées à une large majorité avec quelques avis contraires et abstentions.</p>	DFIRE	Butera S.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 mars 2018

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	13.	(18_MOT_020) Motion Marc-Olivier Buffat - Modification de la Loi sur le Grand Conseil - procédure spéciale pour l'adoption du budget (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
OA	14.	(38) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 1'400'000 pour financer les études relatives à la réunion des cours du Tribunal cantonal sur un seul site et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Raphaël Mahaim et consorts pour un site unique du Tribunal cantonal (12_POS_006) (1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à une large majorité et quelques abstentions. Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat Une demande de 2e débat immédiat est acceptée par (majorité des ¾ requise) 105 oui, 10 non et 6 abstentions . (2e débat) : art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de décret est adopté à une large majorité et quelques abstentions.. Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Mahaim (acceptation du rapport) sont adoptées à l'unanimité.	DFIRE.	Jobin P.	
RET	15.	(17_INI_023) Initiative Raphaël Mahaim et consorts - Site unique du Tribunal cantonal : passer la vitesse supérieure ! Après discussion en séance de commission, l'initiant décide de retirer son initiative.	DFIRE	Blanc M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 mars 2018

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	16.	(18_MOT_021) Motion Pierre Volet et consorts - Pour une taxe raisonnable et concurrentielle. Art. 120 à 126 LGC. (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-CE	17.	(18_RES_006) Résolution Raphaël Mahaim et consorts - Enfances volées : agir pendant qu'il est encore temps (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures) Soutenue par au moins 20 députés, la résolution, formulant un vœu, est mise en discussion. Au vote, la résolution est adoptée par 109 oui et 6 abstentions. La résolution est ainsi transmise au Conseil d'Etat qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	18.	DTE.	Richard C. (Majorité), Labouchère C. (Minorité), Schwaar V. (Minorité)	
	<p>(323) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la partie aménagement du territoire (art. 1 à 79) de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC) (Suite des débats) (1er débat)</p> <p>Art. 65, al. 1, lit b, amdt Luisier Brodard retiré ; amdt Lohri n°1 refusé par 57 oui et 63 non ; au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 60 oui, 67 non et 1 abstention; amdt Lohri n°2 accepté par 118 oui, 3 non et 5 abstentions; al. 2, amdt Courdesse (oui), opposé à amdt Thuillard (non) : la version Courdesse est préférée par 75 oui, 32 non et 19 non. Au vote pour lui-même, l'amdt Courdesse est accepté par 71 oui, 51 non et 4 abstentions. Al. 2 amendé accepté par 96 oui, 4 non et 27 abstentions. Al. 3, amdt Lohri refusé par 26 oui, 69 non et 26 abstentions ; al. 3 non amendé refusé par 34 oui, 76 non et 15 abstentions. Al. 4 (nouveau), amdt Buffat retiré. Art. 65 amendé accepté par 117 oui, 2 non et 5 abstentions. Art. 66, al. 1, lit. d (nouvelle), amdt min 1 refusé par 53 oui et 71 non. Al. 2, amdt maj com accepté par 120 oui et 1 non. Art. 66 amendé accepté par 108 oui et 4 abstentions. Art. 67, al. 1, amdt Courdesse accepté. Al. 2, lit. a et b, amdt technique maj com accepté par. Art. 67 amendé accepté. Art. 68, al. 1, lit a, amdt Vénizelos accepté par 96 oui, 31 non et 4 abstentions; la version Venizelos (oui) est opposé à l'amdt Buffat (non) : la version Venizelos est préférée par 82 oui, 41 non et 6 abstentions. Art. 68 amendé accepté par 94 oui, 26 non et 9 abstentions. Art. 69, amdt Courdesse accepté à une large majorité. Art. 69 à 72 acceptés. Art. 132, al. 1, amdt Courdesse accepté par 125 oui et 1 abstention. Art. 2 (abrogation art. 1 à 79 de la loi actuelle) accepté à la majorité.</p> <p>Art. 3 (dispositions transitoires), al. 2, amdt Courdesse accepté par 117 oui, 2 non et 7 abstentions; al. 2, amdt com accepté à une large majorité. Al. 3 (nouveau), amdt com accepté à l'unanimité; al. 4 (nouveau), amdt Buffat accepté par 70 oui, 48 non et 5 abstentions. Art. 3 amendé accepté par. Art. 4 accepté. Fin du 1er débat.</p>			

Séance du Grand Conseil

Mardi 6 mars 2018

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(18_POS_037) Postulat Catherine Labouchère et consorts - Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) : bilan et suites de la période transitoire (Développement et demande de prise en considération immédiate)			13/03/2018
RENV-T	20.	(GC 048) Demande de grâce B.H.	GC	Croci Torti N.	13/03/2018
RENV-T	21.	(17_PET_001) Pétition en faveur de la famille K.	DEIS	Radice J.L.	13/03/2018
RENV-T	22.	(GC 049) Demande de grâce M.R.	GC	Germain P. (Majorité), Epars O. (Minorité)	13/03/2018
RENV-T	23.	(GC 050) Demande de grâce G.M.	GC	Guignard P.	13/03/2018

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :